



Juin, juillet, en fraîcheur, en août, orages et chaleurs

Prochain conseil
Vendredi 5 septembre
2008 à 20h30

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL N° 5
du 27 juin 2008

**Juillet - Août
2008**

Par convocation du Préfet, le conseil municipal s'est réuni ce vendredi sous la présidence du Maire, Jean-Louis VIGNON. A l'ordre du jour : les élections des grands électeurs pour les élections sénatoriales, l'animation jeunesse, les travaux et les questions diverses.

I - Elections Sénatoriales.

Julien POUPON présente au conseil les modalités d'élection des sénatoriales. 4 sénateurs finistériens doivent être élus à la proportionnelle par les grands électeurs à Quimper le 21 septembre 2008. Saint-Urbain doit élire 3 délégués et 3 suppléants. Cette élection a lieu ce jour dans toutes les communes du Finistère par décision du Préfet. **Ont été élus grands électeurs par 14 voix/15 Jean-Louis VIGNON, Julien POUPON et Bernard CORNEC** contre 1 voix à Pascale CORRE et 1 voix à Nathalie ABIVEN. L'élection des suppléants est Nathalie ABIVEN (15 voix), Sébastien GALLET (14 voix) et Pascale CORRE (9 voix), élus, et 1 voix pour Fanch DANTEC et Annie MOAL, non élus.

II- Présentation de Log'Ado.

La directrice de Log'Ado et l'animateur M. FORTEAU ont présenté l'association et les premiers jours au foyer Ty An Holl. Une grande demande des jeunes est ressentie par les animateurs ; une trentaine de jeunes étant déjà inscrit. En moyenne cinq enfants fréquentent les activités sur les autres communes. Un règlement intérieur a été élaboré pour éviter les débordements. Le conseil vote la convention avec l'association jusqu'au 15 août pour 2 395 €.

III - Travaux

PLU : Le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise GEOLITT pour la modification du PLU, concernant l'intégration du Plan Local de l'Habitat, un renforcement du périmètre de captage, un réaménagement des zones humides afin d'y exclure les habitations déjà existantes, une mise à jour du plan d'assainissement. Le coût est de 3 453,51 € TTC, dont

3 000 € pris en charge par la Communauté de Communes.

Trévarn : le conseil approuve par 12 voix contre 3 l'étude de rénovation du maître Autel à hauteur de 3 707 €. La réhabilitation éventuelle aura lieu après l'arrivée du devis.

Bruded : La commune adhère à l'unanimité pour 0,25 €/habitant à l'association BRUDED qui propose des conseils, des aides dans le domaine du développement durable (désherbage, montage de dossiers de subventionnement, aide à la construction d'éco-quartier).

Convention GEOARCHI : la commune passe contrat avec cette association. Son but est de faire un diagnostic de l'urbanisation de notre commune, de caractériser les villages, leurs évolutions passée et future, de proposer des pistes d'aménagement, de réfléchir aux modes de transport... Le coût pour la collectivité : 3 500 €. Ce rapport permettra de définir des axes de réflexion pour un développement harmonieux de Saint-Urbain.

IV - Ecole

La période scolaire se terminant le 4 juillet à 12h, le service de cantine est assuré. Un service de garderie aura lieu jusque 16h30 pour uniquement (raison de sécurité) les enfants qui se sont déjà déclarés à la mairie. Pascale CORRE présente la rentrée des classes. 195 enfants devraient fréquenter l'école communale (84 en maternelle et 111 en primaire). Un soutien scolaire mis en place au niveau national aura lieu à raison de 2h par semaine pour les enfants en difficulté. Ces séances auront lieu de 12h50 à 13h20.

V - en Bref

- Des sentiers de randonnée sont en cours de réhabilitation à l'aide de bénévoles. Le 19/07, la commission Patrimoine fait appel aux volontaires pour débroussailler des chemins. Départ à 14h place de la Mairie.
- Une subvention de 250 € est allouée à l'ADMR et 50 € à Jardin d'Eveil.

INFORMATIONS MUNICIPALES - Keleier ar Gumun

- La commune a fait l'acquisition d'un terrain pour créer un chemin pour le Pédibus allant de la résidence rurale au bourg.
- Le conseil vote l'autorisation de faire des appels d'offres pour la réfection de voirie : Résidence Rurale, trottoirs à Balanec, ...
- Le Maire reconduit l'arrêté d'interdiction de consommation de boissons alcoolisées pour une année.
- Le conseil approuve la proposition du Maire de ne

pas se prononcer sur le SAGE de l'Elorn (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) pour cause de manque d'information et demande un délai de réflexion pour étudier ce dossier complexe.

- La commune a été classée 3^{ème} au concours des villages fleuris de la communauté

Tous les conseils municipaux se déroulent en public.

ETAT CIVIL

Naissances

Le 3 juin 2008 est née à Brest **Margaux LAMOUR** domiciliée 637 route de Kerdostin.

Le 4 juin 2008 est né à Brest **Lounès SÉNÉ** domicilié 2 Park Foen.

Le 10 juin 2008 est née à Landerneau **Kiara DÉBANT** domiciliée 4 Park Foen.



Mariages

Le 14 juin se sont mariés **Rolland CALVEZ** et **Estelle LE BOHEC**, domiciliés à Brest.

Le 5 juillet se sont mariés **Jacques LE HIR** et **Sophie DONVAL**, domiciliés 5 allée de Pen ar Valy.

Le 13 juillet se sont mariés **Olivier CHRIST** et **Hien LAM**, domiciliés à SAINT PAUL (60)

Baptêmes civils

Le 12 juillet ont été baptisées **Louna QUINTRIC** et **Deborah BATAILH**, domiciliées 40 route de Penhep.

Le baptême civil (ou républicain) est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.

Historiquement, la notion de baptême républicain remonte au décret du 20 prairial, an II (8 juin 1794) qui a décidé que les municipalités seraient les seules institutions habilitées à établir les actes de l'état civil. Néanmoins, le baptême républicain n'est prévu par aucun texte législatif. Les maires ne sont donc pas tenus de le célébrer et il n'y a pas de cérémonial préétabli. Ainsi rien n'oblige l'officier d'état civil à recevoir une déclaration de "baptême", cela ne lui est pas interdit non plus mais les certificats qu'il délivre pour l'occasion, ne présentent aucune valeur juridique. *En résumé, l'engagement que prennent les parrains et marraines de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n'a qu'une valeur morale. La désignation d'un tuteur ne peut se faire que par voie testamentaire notariée ou d'une déclaration spéciale devant notaire.*



Le site internet de Saint-Urbain www.saint-urbain.com est un outil d'information et de communication à la disposition des habitants, des associations, des professionnels. Toute contribution peut être utile. N'hésitez pas à nous contacter.
courriel : saint-urbain29@wanadoo.fr

Normalement en vous connectant sur le site, une page d'informations récentes en surimpression doit apparaître. Si votre ordinateur bloque les fenêtres intempestives (pop-ups), pensez à le désactiver uniquement pour notre site. Sinon, cliquez en bas du menu à gauche sur « dernières informations » ou alors tapez l'adresse <http://saint-urbain.over-blog.fr/>. Vous retrouverez sur cette fenêtre toute l'actualité récente de la commune (annonce de conseil, manifestations...).

INFORMATIONS MUNICIPALES - Keleier ar Gumun

ELECTIONS SENATORIALES 2008

Le 21 septembre 2008 se tiendront les élections sénatoriales dans près de la moitié des départements français. Dans le Finistère, nous élirons 4 sénateurs. Lors du conseil municipal du 27 juin 2008 par convocation du Préfet, la commune de Saint-Urbain a élu ses trois délégués qui voteront lors de ce scrutin à Quimper : Jean-Louis VIGNON, Maire, Julien POUPON et Bernard CORNEC, respectivement 1^{er} et 2nd Adjoint.

Le Sénat constitue la chambre haute du Parlement français. Il détient le pouvoir législatif concurremment avec l'Assemblée Nationale. En vertu de l'article 24 de la Constitution de la Ve République, il est le représentant des collectivités territoriales et des Français établis hors de France.

Le Sénat a subi plusieurs réformes de son mode d'élection, mais depuis 2003, les sénateurs sont élus pour une durée de six ans au suffrage universel indirect par 150 000 grands électeurs. Les élections sont organisées tous les trois ans et concernent la moitié des sièges à partir de 2011.

Les sénateurs sont élus par les **grands électeurs**, réunis dans chaque département au sein d'un collège électoral qui est composé comme suit :

- des représentants des conseils municipaux. Ils représentent 95 % du collège électoral. Chaque commune selon sa taille envoie un ou plusieurs représentants, cependant le poids électoral des grandes villes est minoré par rapport aux petites communes.
- les conseillers généraux, les conseillers régionaux et les députés. Ils représentent 5 % du collège électoral.

Dans le Finistère comme dans les 30 départements élisant 4 sénateurs ou plus, le scrutin est proportionnel plurinominal, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste électorale doit comporter deux noms de plus qu'il y a de sièges à pourvoir et être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le rôle du Sénat est d'adopter le budget et les lois, l'intérim de la présidence de la République par son Président en cas de décès ou démission du chef de l'Etat, et de réviser la Constitution.



BRUITS

Les engins bruyants ne peuvent être utilisés qu'aux heures suivantes :

de 8 h 30 à 19 h tous les jours ouvrables

de 9 h 00 à 19 h le samedi

de 10 h 00 à 12 h le dimanche et les jours fériés.

CHEQUE CESU

A compter de la rentrée scolaire 2008/2009, la commune accepte le paiement de la garderie en Chèque Emploi Service Universel.



La mairie est ouverte :

- du lundi au samedi : 8 h 45 - 12 h 15,
- du lundi au vendredi : 13 h 30 - 17 h 30,
- jusqu'à 18 h 30 le mardi,
- FERMÉE LE MERCREDI.

PHARMACIES DE GARDE

3237, LE NUMÉRO UNIQUE POUR LES PHARMACIES DE GARDE

Le 3237 délivre ces renseignements tous les jours de la semaine entre 19 et 21 heures et de 9 heures à 21 heures, les dimanches et jours fériés. Après 21 heures, par contre, le serveur renvoie automatiquement les appels vers la gendarmerie. Pour des raisons de sécurité, les patients doivent, en effet, se présenter dans une gendarmerie, avec leur papier d'identité et leur ordonnance, pour se voir délivrer le sésame leur permettant de se rendre à la pharmacie de permanence la plus proche de leur domicile.

En cas d'urgence appeler le 15

INFORMATIONS MUNICIPALES - Keleier ar Gumun

GESTION DES DECHETS



Après constatation de dépôt d'encombrants dans les conteneurs collectifs, nous rappelons à la population que les conteneurs collectifs sont mis à disposition des habitants des villages équipés.

Seuls les déchets ménagers doivent y être déposés et en aucun cas les encombrants qui doivent être apportés aux déchetteries.

DÉCHETTERIES

Horaires d'ouverture des déchetteries de Daoulas et de Saint Eloi (échangeur voie express) :

Jusque fin octobre:

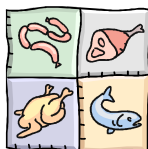
Du lundi au samedi de 9 h à 12 h / de 14 h à 19 h

Tél Daoulas : 02.98.25.92.60

Tél Saint Eloi : 02.98.85.19.50



MARCHÉ DE SAINT-URBAIN



Depuis le mois de juin un marché se tient tous les mercredis matin devant la mairie.



L'été arrive et le marché sera toujours présent. Profitez de vos vacances pour venir faire vos achats.



TRANSPORT SCOLAIRE 2008/2009 VERS DAOULAS ET LANDERNEAU

L'abonnement est de 120 €. Les dossiers sont à retirer en mairie.

Deux modes de paiement proposés : le prélèvement automatique (le coût du service est étalé sur 3 prélèvements), ou la facture adressée à l'usager (le paiement se fait alors sur la base de 2 facturations)

Pièces à fournir :

- prélèvement : 1 photo de l'enfant (format photo d'identité) la fiche de renseignements du Département ; la demande de prélèvement ; 1 RIB ; 1 justificatif de domicile (EDF, facture téléphone,...)
- Facture : 1 photo de l'enfant (format photo d'identité) la fiche de renseignements du Département ; 1 RIB.

Une fois le dossier complet déposé en mairie, la carte annuelle vous sera remise immédiatement.

* **SENTIERS DE RANDONNEE** *
* Afin d'ouvrir de nouveaux sentiers de randonnée sur la commune, nous faisons un appel à toutes les personnes susceptibles de nous prêter main-forte *
* **Samedi 19 juillet** *
* **à 14 h devant la mairie** *
* Venez nombreux muni de vos muscles et si possible de vos outils. *
* Un pot sera servi en fin de journée. *
* * * * *



INFORMATIONS MUNICIPALES - Keleier ar Gumun

Formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs)

Vous avez plus de 17 ans et vous souhaitez encadrer des enfants ou des ados dans le cadre des Centres de Loisirs Sans Hébergement et des Centres de Vacances, nous vous proposons le stage suivant en août 2008 sur le thème « activités de bord de Mer et Mini-camps » :

- stage de base : du dimanche 24 au dimanche 31 août,
- stage d'approfondissement : du mardi 26 au dimanche 31 août.

Renseignements et inscriptions à STAJ BREST :

Service Technique pour les activités jeunesse - 41 rue Bugeaud

Tél : 02 98 80 43 63 - Mail : brest@staj.asso.fr



ARRETE DE NON CONSOMMATION D'ALCOOL

La consommation de boissons alcoolisées est interdite sur la voie publique dans les endroits suivants :

- sur l'ensemble de l'emprise des installations sportives,
- autour de la Mairie,
- place de la Mairie,
- autour de la salle Ty Kreis-Ker,
- autour de la maison des associations Ty An Holl,
- place de l'Eglise.



Cette interdiction court jusqu'au 27 août 2009.

Les dérogations à cette interdiction seront réservées aux manifestations à caractères sportif, festif ou culturel autorisées par la Mairie.

SSIAD

En ce milieu d'année, 2 amis se rencontrent dans le canton de Daoulas. L'un d'eux en profite pour questionner l'autre sur ces petites voitures blanches qui circulent sur le canton.

Bonjour sais-tu à qui appartient ces petites voitures blanches ?

Ce sont les voitures de l'équipe du SSIAD.

Du SSIAD ?

Oui le Service de Soins Infirmiers à Domicile.

Le service de soins infirmiers à domicile ?

C'est un service d'aide à la personne qui a ouvert ses portes en novembre 2007. L'objectif du SSIAD est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans. Il permet aussi d'éviter ou de diminuer la durée d'une hospitalisation.

Qui travaille dans ce service ?

Il y a l'infirmière coordinatrice, les aides soignantes qui effectuent les soins d'hygiène, et le SSIAD travaille en partenariat avec les infirmiers libéraux pour les soins techniques.



C'est différent de l'aide à domicile ?

Oui l'équipe du SSIAD effectue les soins pour le maintien à domicile des personnes âgées, tandis que l'aide à domicile accompagne les personnes âgées dans les activités de la vie courante. En fait, elle se complètent.

Comment pouvons-nous bénéficier de ce service ?

L'admission se fait sur prescription médicale.

Combien coûte l'intervention de ce service ?

Le forfait journalier est pris en charge à 100 % par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Sur quelle commune le SSIAD intervient-il ?

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile intervient sur les communes de Daoulas, Logonna-Daoulas, l'Hôpital-Camfrout, Hanvec, St Eloy, Irvillac, Saint-Urbain et Loperhet.

Et peut-il intervenir tous les jours ?

Oui l'équipe assure les soins tous les jours du lundi au dimanche et même les jours fériés.

Comment je peux obtenir des informations ?

Tu peux contacter l'infirmière coordinatrice au 02 98 25 98 78, le CCAS de Daoulas au 02 98 25 84 23 ou en parler à ton médecin traitant.

INFORMATIONS MUNICIPALES

PLAN CANICULE 2008

Bien que notre région bénéficie d'un climat tempéré, il peut y avoir des jours de grande chaleur qui sont difficiles à supporter.

Les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes handicapées et les personnes de plus de 60 ans inaptes au travail peuvent s'inscrire à la mairie (02 98 25 03 04) sur le « registre canicule 2008 ». Cette inscription est facultative.

En cas de canicule un service sera mis en place pour prendre soin des personnes inscrites et leur prodiguer des conseils.

Pour supporter au mieux les périodes de chaleur, il faut :

- éviter de sortir pendant les heures les plus chaudes de la journée ;
- maintenir sa maison au frais en fermant les volets le jour et en les ouvrant la nuit ;
- boire suffisamment d'eau pour éviter la déshydratation ;
- et pour les personnes âgées, humidifier sa peau pour faire baisser la température du corps car on transpire moins lorsqu'on est âgé que lorsqu'on est jeune.

Pour plus d'informations :
mairie au 02 98 25 03 04

Gare au soleil Breton !

Lors d'une belle journée d'été où le soleil tape fort et que l'on décide d'aller à la plage, on pense généralement à se protéger des coups de soleil par l'utilisation de crème appropriée d'indice plus ou moins élevé.

Mais lorsque le temps est couvert, c'est à dire lorsque le soleil est voilé et qu'il ne fait pas assez chaud pour jouer au lézard sur la plage, on ne pense pas à se protéger, on passe la journée dehors, et c'est là qu'on attrape un bon coup de soleil.

Ceci arrive souvent l'été en Bretagne et c'est d'ailleurs la région de France où se déclare le plus grand nombre de mélanomes.

Les mélanomes sont les cancers de la peau les plus dangereux et provoquent environ un millier de décès par an en France.

Ces cancers sont dus à une trop grande exposition au rayonnement ultra violet (UV) émis par le soleil (ou par des lampes spéciales pour bronzer). Or, si les gros nuages noirs arrêtent la plupart des UV, les nuages clairs d'altitude que l'on a souvent en Bretagne réduisent l'intensité lumineuse mais pas celle des UV. On s'en méfie d'autant moins qu'une légère brise rafraîchit l'atmosphère mais n'a aucun effet sur les UV.

Il faut donc s'en protéger, soit par des crèmes solaires, soit plus simplement par des habits : chemise ou T-shirt, short ou pantalon et chapeau par exemple, ce qui ne coûte rien tout en étant beaucoup plus efficace qu'une crème.

Pour en savoir plus :

- http://www.doctissimo.fr/html/sante/encyclopedie/sa_1263_protect_solaire.htm

- <http://www.caducee.net/dossierspecialises/santepratique/dangers-soleil.asp>

- http://www.linternaute.com/sante/quotidien/interviews/06/0606-soleil_mahe/coup_soleil_mahe.shtml

ADMR

DIRINON - SAINT URBAIN -
PENCRAN - LOPERHET



Aide à la famille.

Les services de l'ADMR sont à la disposition des familles : tâches ménagères et interventions en cas de maladie, grossesse ou difficultés passagères.

Aide à domicile.

Auprès des personnes handicapées. Intervention pour le maintien à domicile des personnes âgées : tâches ménagères, accompagnement, préparation de repas,

courses.

Télé Assistance : plus jamais seul(e).

La crainte d'une chute ou d'un malaise, une simple pression sur votre médaillon ou votre bracelet et FILIEN Téléassistance est avec vous.

Le bureau de l'association apporte l'aide à l'établissement des dossiers administratifs auprès des organismes qui peuvent intervenir dans le financement de ces prestations.

Contacteur : Annie Cloarec, local ADMR,
11 Croix de Mission à Dirinon. Tél : 02 98 07 34 85.

LE PORTAGE DE VOS REPAS A DOMICILE



Le SIVURIC de Daoulas propose le portage de repas pour les personnes âgées, handicapées ou convalescentes, souffrant de fatigue physique,...

Pour tout renseignement, contactez le SIVURIC du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h à 17 h 30 (fermé le mercredi) par téléphone au 02 98 25 80 00 ou par mail : sivuric@wanadoo.fr. Des plaquettes sont aussi à disposition à la mairie.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Cette rubrique récurrente, illustrée par un dessin est à visée humoristique. Elle illustre cependant des préoccupations d'habitants qui viennent en mairie pour nous faire part de leur mécontentement.

NOS AMIS LES BETES...

Non à la divagation des chiens !!!!! Je ne parle pas des chiens errants, qui ne paraissent pas avoir de maître, non je parle des chiens de monsieur et madame Toulemonde, qui se promènent en toute liberté dans le bourg de Saint-Urbain.

Un chien, quels que soient sa taille et son degré de gentillesse, n'a pas à aboyer et courir derrière les passants mais devrait rester sagement chez lui.

Même les joggers, toujours prêts à améliorer leurs performances, n'ont pas envie d'être poursuivis par ces toutous, qui semblent montrer une envie farouche de croquer du mollet de sportif !!!!!

Et si les propriétaires de ces chiens du trottoir, pour se défendre, répondent : « Mais il n'est pas méchant mon chien », il faut savoir que tout le monde n'a pas de diplôme dans la traduction chien-français et que, quand on a peur des chiens, on ne cherche pas à savoir si le toutou est plutôt enclin aux caresses et léchouilles, mais à prendre ses jambes à son cou (ou se faire tout petit et discret, selon la stratégie pour laquelle on opte -ou qu'on peut opter).

En tout cas, mon papy à moi, dont le médecin a conseillé de petites promenades champêtres, au calme, s'est surpris à battre son record sur 100 m..... Sacré papy, finalement, il a toujours la santé malgré ses rhumatismes.....



Depuis le 1er juillet 2008, l'Assurance Maladie a changé de numéro, il faut désormais composer le :

36 46

Prix d'un appel local depuis un poste fixe.

PETITES ANNONCES



- Vous partez en vacances ! Pas de panique, je peux m'occuper de vos **animaux domestiques**.
Je suis aussi disponible pour faire du **baby-sitting** (journée et le soir). Morgane ABIVEN 02 98 25 04 55
- **URGENT** Pour septembre **cherche assistante maternelle** (pour une fillette de 3 ans 1/2) agréée sur Saint-Urbain ou proximité pour péri-scolaire. Certains mercredis et certains jours des vacances scolaires. Tél : 02 98 25 07 02 HR ou 06 70 07 41 47.
- **Loue** sur Saint-Urbain, **maison individuelle T4** en campagne avec jardin et garage + buanderie, chauffage central. Loyer conventionné. Libre au 1er septembre 2008 + dès fin septembre 2 T3 à louer. Tél : 06 62 80 01 81.
- **Vends portail PVC** semi-ajouré, 3 x 1,80 m (menuiserie l'Armorique), état neuf. 700 € à débattre. Tél : 06 67 20 70 51.
- Jeune fille de 16 ans, propose **garde d'enfants** de tous âges, les journées et soirées du lundi au samedi, sur Saint-Urbain. Contactez Aline PEFFIER au : 02 98 25 04 96.
- Jeune fille **recherche enfant(s) à garder**, pendant le mois d'août. Possibilité le week-end en période scolaire. Expérience grâce au "CAPA SERVICE EN MILIEU RURAL". 18 ans, permis B. Renseignement au 06 19 12 32 91.
- **Disparue** depuis fin mai, route de Kerhuel, **Craquette, chatte** européenne tigrée noire et beige sur le dos et poitrail blanc. Tatouage oreille droite : FJN 214. Merci de nous téléphoner au 02 98 25 04 71.
- **Objet trouvé** : un sweet-shirt au terrain de foot.

VIE SCOLAIRE

ECOLE DE SAINT URBAIN

Été 2008

Durant les congés d'été, les inscriptions des nouveaux élèves peuvent s'effectuer à la Mairie, elles seront régularisées à l'école dès le jour de la rentrée, le mardi 2 septembre.

En attendant, bonnes vacances à tous !

Daniel GOURMELON, Directeur de l'école

La rentrée scolaire à Saint-Urbain
aura lieu le mardi 2 septembre.



Apéritif dînatoire Animation Ecole

Plus de 130 personnes se sont réunies à la salle Ty Kreis-Ker vendredi 4 juillet, pour un apéritif dînatoire offert à tous les bénévoles de l'association « Animation école ». Céline Guillerm, présidente de l'association a remercié chaleureusement les personnes qui se sont investies au cours de cette année scolaire et qui permettent le bon déroulement des différentes manifestations. Elle a également remercié tous les encadrants du pédibus qui prennent en charge les enfants pour les accompagner sur le chemin de l'école. Daniel Gourmelon, directeur de l'école, a précisé que l'argent récolté cette année servira à financer les prochaines sorties dont bénéficient tous les élèves de la petite section au CM2.

L'animation école remercie tous les bénévoles, et espère avoir autant de monde l'année prochaine pour les différentes manifestations.



Kermesse

Dimanche 8 Juin, comme tous les deux ans a eu lieu la kermesse à l'école de Saint Urbain. Elle assure le financement des sorties scolaires et des activités comme le cirque ou le théâtre.

Depuis des mois, des bénévoles œuvraient à sa préparation tandis qu'élèves et enseignants répétaient le spectacle.

Le jour venu, le soleil était au rendez-vous, la cour de l'école s'est emplies de monde.

Les enfants de la petite section au CM2 sont entrés sur la piste du petit cirque devenant mimes, acrobates, funambules, magiciens et jongleurs. Famille, voisins, amis ont fait le tour des stands, s'essayant à la pêche à la ligne, se promenant en calèche, goûtant aux crêpes, tentant leur chance à la grande loterie. On a joué, on a souvent gagné, du tableau de sables colorés au poisson rouge, de la machine à pain à la bouture de géranium.

Cette journée conviviale fut une réussite. Merci à tous.



PUY DU FOU

Les élèves de CM1/CM2 racontent leur séjour au Puy du Fou sur le site
Internet de la commune : www.saint-urbain.com

VIE ASSOCIATIVE



Une association de théâtre à Saint-Urbain ?

Si vous êtes intéressé(e)s par le théâtre, quelque soit votre âge, Amélie Moal se tiendra à votre disposition au cours du forum des associations de Saint-Urbain le 6 septembre à la salle Ty Kreis-Ker. Ce forum sera l'occasion de recenser les personnes souhaitant s'investir dans cette activité, et de fonder par la suite une association et une troupe.

Concert à la chapelle de Trévarn



Cette magnifique chapelle du XVII^{ème} se révèle une nouvelle fois comme un espace de choix pour écouter de la musique .

Les élèves de Philippe et Alice DAVID, professeurs de basson et de piano au conservatoire de musique de Brest et deux groupes d'enfants de l'école de Saint-Urbain ont animé le concert organisé par l'association des Amis de Trévarn et par la municipalité .

Pour participer à ce spectacle, les élèves de primaire avaient bénéficié au sein de petits ateliers du professionnalisme de Philippe et d'Alice .

Ce dimanche, musiciens confirmés et débutants ont présenté un répertoire riche et varié .

Petits chanteurs de chorale, joueurs de basson, de hautbois, de clarinette, de piano, de guitare, et chanteuses lyriques se sont succédés pour le bonheur de tous .



Fin de la saison du club de bricolage.

Le samedi 5 juillet, se tenait la dernière séance du club de bricolage. Odile Thomas a proposé toute l'année à la quinzaine d'enfants qu'elle encadre, avec l'aide de Jean-Baptiste, d'Amélie et d'Aurélie, des réalisations portant sur les thèmes d'Halloween, de Noël, de Pâques.....

Une séance portait également sur l'initiation au scrapbooking avec l'aide de Nathalie Abiven.

Odile Thomas songe déjà à des séances « spéciales » pour la saison prochaine afin d'initier les enfants à diverses techniques.

Les séances reprendront le dernier samedi du mois de septembre.



VIE ASSOCIATIVE

LES AMIS DU CHIEN DE SAINT URBAIN

Organisent
Confirmations pour Berger allemand
C.S.A.U. - brevet Ring - Ring 1
Trophée au meilleur de chaque classe.

dimanche 3 août 2008
Au terrain des sports de la Mignonne

Buvette et restauration sur place.
Renseignements Loïc GOAR 02 98 25 01 14



JARDIN D'EVEIL

L'Assemblée Générale se tiendra à la salle Kerneis de Daoulas
le mercredi 3 septembre à 20 h 30.
Parents et assistantes maternelles sont conviés.



Pensez à contacter vos associations pour la reprise de leur activité à la rentrée 2008. Vous trouverez les coordonnées des présidents sur le site de Saint-Urbain www.saint-urbain.com

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque sera ouverte les jeudis de 20 h à 21 h et samedis de 10 h 30 à 12 h pendant les vacances d'été.



Les permanentes vous feront découvrir les achats de printemps dont voici certains titres :

- le boulevard périphérique - Henri Bauchau (livre inter 2008) ;
- Entre les murs - François Bégaudau ;
- Mon grand-père mineur - Marie-Paule Arnaud ;
- Le temps des galettes - Bernard Morin ;

L'heure du conte :

Nous recherchons des conteurs ou conteuses susceptibles de venir étoffer notre équipe du mercredi à la rentrée.

Contactez-nous au 02 98 25 00 61 (Eliane Cuzon) ou au 02 98 25 01 14 (Pascale Goar)

Bonnes vacances à tous.

LANNUR'DANSE

La reprise des cours se fera
mardi 9 septembre 2008
à 20 h 30
à Ty Kreis-Ker.



Scrap à Lann Urvan



L'association reprend ses activités le samedi 6 septembre de 14 h à 17 h 30.
contact
N. ABIVEN
au 02 98 25 04 55

CLUB FEMININ



Les personnes désireuses de s'initier aux loisirs créatifs (peinture, cartonnage, mosaïque et autres) sont les bienvenues au club féminin. Il suffit de se présenter le mardi de 14 h à 16 h 30 à la salle Ty an Holl à partir de septembre.

VIE ASSOCIATIVE



Entente Sportive de la Mignonne

Les 15 ans ont participé comme chaque année, au tournoi international de football de Santander, en Espagne, qui s'est déroulé du 12 au 17 juin dernier. Les jeunes ont rencontré des équipes de haut niveau et ont défendu fièrement leurs couleurs. Le fair-play de l'équipe a été remarqué sur l'ensemble du tournoi. L'entente a obtenu la troisième place pour son comportement et sa sportivité.

Le groupe était logé dans un centre sportif, situé à 25 km de Santander, ville où était hébergé le groupe de supporters. A l'issue du tournoi, chacun a pu visiter la ville et les plus courageux ont profité des plaisirs de la plage et de la baignade. Pour les accompagnateurs et les supporters, ce voyage s'est déroulé dans une bonne ambiance et restera pour l'ensemble du groupe un excellent souvenir.

Le récit complet est disponible sur le site de la commune : www.saint-urbain.com

Foyer des jeunes

Avec les vacances, les horaires d'ouverture du foyer des jeunes, changent. Elles suivent le programme d'été de Log'ado. Vous le trouverez en mairie, ainsi que les fiches d'adhésion et d'inscription. Il est demandé de s'inscrire au minimum, une semaine à l'avance, afin d'assurer l'encadrement, et ce dans la limite des places disponibles.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

- Célyne au 06.77.17.93.07

Elle vous indiquera s'il reste des places pour les animations que vous envisagez. A Saint-Urbain, nous avons le programme depuis mi-juin. Vous êtes déjà très nombreux à vous y être inscrits. Il est difficile de répondre à toutes vos sollicitations. Une chose est sûre, le foyer a besoin de vivre, de s'organiser et de grandir pour s'adapter à votre demande. Il faut du temps pour construire de belles choses!



Centre de Loisirs de Loperhet : CLSH

Il reste des places pour les camps du mois d'août, organisés par le CLSH de Loperhet, à Plouneour Trez :

- 4-7 ans, du mardi 19 au vendredi 22 août pour une initiation au char à voile et fabrication de cerf-volants;
- 8-12 ans, du lundi 25 au vendredi 29 août pour du char à voile et de l'escalade.

Les inscriptions sont à faire au CLSH, 18 rue St Léonard à Loperhet - Tel : 02.98.07.34.15

E-mail : centredeloisirs@loperhet.fr

Des dépliants avec des fiches d'inscription du CLSH et des camps sont à votre disposition en mairie.

Par ailleurs, le CLSH accueille les enfants de 3 à 12 ans, à la journée ou à la demi-journée (avec ou sans repas). De même, les demandes d'inscription sont retenues lors du dépôt des bulletins d'inscription.



P. CORRE

FORUM DES ASSOCIATIONS

Samedi 6 Septembre 2008

à partir de 10h00 salle Ty Kreis-Ker

Nombre d'associations de Saint-Urbain et des environs seront présentes ce jour lors du forum pour vous présenter au moyen de stands leurs activités, leurs modalités d'inscription... Cette rencontre conviviale est ouverte à tous. Lieu d'échange et de curiosité, vous pourrez découvrir ou redécouvrir les associations, vous y inscrire...

VENEZ NOMBREUX

INFORMATIONS



BELLES Mais

Herbe de La Pampa (ci-contre), Jussie, Griffes de Sorcières, Cinéraire....., ces plantes venues d'ailleurs nous séduisent par leur exubérance, leur couleur et embellissent nos jardins..... Mais sous leur airs enjôleurs ces belles cachent bien leur jeu...

A quelques centaines de mètres ou quelques kilomètres de nos jardins, ces belles envahissantes colonisent nos espaces naturels et remplacent peu à peu les espèces locales. La pampa remplace la lande si bretonne, les griffes de sorcières tapissent nos falaises et favorisent leur érosion ; Jussie et Élodées comblent nos étangs...

Ce phénomène est planétaire et ces 'Invasives' comme les nomment les scientifiques font plus de dégâts sur la biodiversité que la pollution...

Alors....Renseignez vous (une brochure du Conseil Général est disponible en mairie) ... ne les plantez plus... éliminez les (avec précaution pour ne pas les propager)

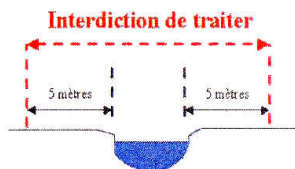
Les annonces pour le Lann Urvan du mois de septembre sont à déposer avant le 31 août en mairie. Merci

Renseignements sur <http://www.bretagne-environnement.org/especes-invasives/>

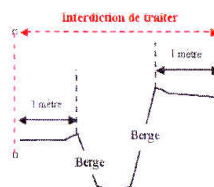
Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRESERVER LA QUALITE DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000°. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUITTS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000°.



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.

TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.

EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

Panneau disponible sur les sites internet : <http://www.bretagne.pref.gouv.fr/> et <http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/>

BONNES VACANCES A TOUS